

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 30224**

Intitulé

MASTER : MASTER Psychopathologie clinique psychanalytique

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Haute Bretagne Rennes II, Ministère chargé de l'enseignement supérieur	Président de l'université Rennes 2, Recteur Chancelier des Universités

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

124 Psychologie

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Cette Mention comprend plusieurs parcours types

Parcours Psychologie interculturelle

Parcours Psychologie clinique et psychopathologie

Parcours Psychologie clinique du sujet : inconscient, culture, vieillissement

dont les activités et les compétences ou capacités attestées sont décrites ci-après.

Activités visées :

- Entretiens, rédaction de rapports d'activité
- Élaboration de grilles d'observation, d'activité, de synthèse
- Établissement de bilans (examens psychologiques, entretiens d'évaluation...)
- Problématisation et choix de la bonne méthodologie pour appréhender une situation
- Construction et choix d'outils adaptés aux situations et aux contextes
- Utilisation d'outils actuels de recherche (imprimés et numériques) et mise en œuvre de procédures d'investigation en bibliothèque et sur internet
- Utilisation de bases de données nationales et internationales et constitution d'une bibliographie
- Communication de ses conclusions, de ses connaissances et des raisonnements qui les sous-tendent, à des publics de spécialistes et de non-spécialistes de façon claire et non ambiguë, par le biais de publications ou d'exposés oraux
- Proposition et organisation de modules de formation en réponse à une demande

Compétences attestées :

- Mettre en œuvre des savoirs fondamentaux, des connaissances épistémologiques et une réflexion éthique tant au niveau de la pratique que de la recherche
- Mobiliser les modèles théoriques qui sous-tendent les différents dispositifs d'accompagnement psychologique
- Interroger ses savoirs sur la déontologie de la pratique du psychologue, sur la diversité des pratiques professionnelles et de recherche et sur l'épistémologie de la recherche
- Analyser une situation professionnelle et/ou de recherche et interpréter des résultats en vue de poser un diagnostic et de dégager des orientations, de vérifier des hypothèses
- Utiliser les techniques professionnelles spécifiques du psychologue (entretien, tests, projectifs, ateliers thérapeutique, psychothérapies...)
- Interroger sa propre implication dans les situations professionnelles
- Avoir de l'empathie et une écoute psychologique
- Prendre des responsabilités et assurer en toute autonomie les missions confiées
- Déterminer une action adaptée et l'évaluer
- Observer, analyser et synthétiser
- Établir des liens et transmettre de manière adéquate les informations
- Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de recherche d'informations
- Organiser, animer et enrichir un réseau
- Élaborer des documents techniques et/ou règlementaires dans une langue étrangère
- Développer une argumentation avec esprit critique et l'exprimer à l'écrit et à l'oral en français et dans au moins une langue étrangère, de façon claire et non-ambiguë et dans un registre adapté, à un public de spécialistes ou de non-spécialistes.
- Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes.
- Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif.
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.
- Actualiser ses connaissances par une veille dans son domaine, en relation avec l'état de la recherche et l'évolution de la réglementation.

- Évaluer et s'auto évaluer dans une démarche qualité.
- S'adapter à différents contextes socioprofessionnels et interculturels, nationaux et internationaux.
- Rédiger des cahiers des charges, des rapports, des synthèses et des bilans.
- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information de manière adaptée ainsi que pour collaborer en interne et en externe.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

M : activités spécialisées, scientifiques et techniques

Q : Santé humaine et action sociale

- Psychologue ;
- Consultant en formation
- Médiateur familial
- Chargé d'études en sciences humaines

Par ailleurs, de nombreux concours de la fonction publique sont accessibles avec le grade de Master.

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1101 : Accompagnement et médiation familiale

K1104 : Psychologie

K2101 : Conseil en formation

K2401 : Recherche en sciences de l'homme et de la société

Réglementation d'activités :

Loi du n°85-772 du 25 juillet 1985 publiée au JO du 26 juillet 1985 (article 44).

-Arrêté du 19 mai 2006 relatif aux modalités d'organisation et de validation du stage professionnel prévu par le décret n° 90-255 du 22 mars 1990 modifié, fixant la liste des diplômes permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue.

Les titulaires d'une Licence et d'un Master de psychologie sont autorisés à faire usage du titre de psychologue selon les textes en vigueur et sont reconnus par le Répertoire français d'Automatisation des listes (ADELI).

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances et compétences constitutives du diplôme. Celles-ci sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Chaque bloc d'enseignement a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Le nombre de crédits par unité d'enseignement est défini sur la base de la charge totale de travail requise et tient donc compte de l'ensemble de l'activité exigée : volume et nature des enseignements dispensés, travail personnel requis, des stages, mémoires, projets et autres activités. Pour l'obtention du diplôme de master, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 120 ECTS au-delà du grade de licence.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat d'apprentissage	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Après un parcours de formation continue	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements

En contrat de professionnalisation	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par candidature individuelle	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par expérience dispositif VAE	X	Le jury est composé : - d'une majorité d'enseignants-chercheurs - des personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 29 juin 2017 accréditant l'université Rennes-II pour la délivrance des diplômes nationaux
Arrêté 20045134-05 du 3 juillet 2012

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24/04/2002 publié au JO n° 98 du 26/04/2002

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

L'observatoire des parcours étudiants et de l'insertion professionnelle de l'université Rennes 2 diffuse les statistiques sur le site Internet de l'université Rennes 2 :
<http://www.univ-rennes2.fr/suio-ip/que-deviennent-etudiants-rennes-2>

Autres sources d'information :

L'Observatoire des Parcours Etudiants et de l'Insertion Professionnelle (OPEIP) de l'université de Rennes prend en charge le suivi des étudiants.

Université Rennes 2

Lieu(x) de certification :

Université Haute Bretagne Rennes II : Bretagne - Ille-et-Vilaine (35) []

Université Rennes 2

Place du Recteur Henri Le Moal

CS24307

35043 Rennes cedex

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université Rennes 2

Historique de la certification :

Ancienne fiche RNCP correspondante : 19158

Certification précédente : MASTER Psychologie spécialité Psychopathologie clinique